

PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030



Lexique

ICI	— Industries-Commerces-Institutions
CRD	— Résidus de Construction, Rénovation, Démolition
ISÉ	— Information-Sensibilisation- Éducation
PGMR	— Plan de gestion des matières résiduelles

Documents de référence

Plan d'action 2019-2024

Stratégie de valorisation de la matière organique

Introduction

La Ville de Rouyn-Noranda doit réviser son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), tel que l'exige la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

La démarche d'élaboration d'un PGMR permet de :

- dresser le portrait de la gestion des matières résiduelles et
- d'élaborer un plan d'action pour mieux valoriser les matières sur le territoire.

Le PGMR propose des solutions pour diminuer les quantités de matières éliminées et pour mieux valoriser l'ensemble des matières résiduelles produites à Rouyn-Noranda.

Des objectifs à atteindre

Le PGMR doit fixer des objectifs qui répondent ou qui dépassent les objectifs fixés par le gouvernement.

Plan d'action
2019-2024

Stratégie de
valorisation de la
matière organique

L'atteinte des objectifs nécessite la collaboration de tous, tant du domaine privé que public, soit :



Résidentiel

Résidences
unifamiliales et
immeubles
multilogements



Secteur ICI

Industries
Commerces
Institutions



Secteur CRD

Construction
Rénovation
Démolition

Le PGMR 2023–2030

Contenu :

- Description du territoire
- Répartition des responsabilités en gestion des matières résiduelles
- Recensement des organismes et services sur le territoire
- Inventaire des matières générées sur le territoire en 2020
- Diagnostic incluant les forces, faiblesses, opportunités et menaces
- Orientations et objectifs fixés pour atteindre les objectifs nationaux
- Proposition de plan d'action de la Ville de Rouyn-Noranda

Objectifs fixés par la Ville

La Ville a énoncé des objectifs compatibles avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2019-2024 ainsi qu'avec la Stratégie de valorisation de la matière organique. Les objectifs fixés tiennent compte de la réalité du territoire et de la performance actuelle.



Matières éliminées

Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies à 500 kg/habitant et moins annuellement

Performance actuelle : 572 kg/habitant



Matières recyclables récupérées

Recycler 75 % du papier, carton, verre, plastique et métal issus de la collecte sélective

Performance actuelle : 38 % (67 % résidentiel; 25 % ICI)



Matières organiques

Recycler 60 % des matières organiques générées sur le territoire

Performance actuelle : 27 %

Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d'ici 2025



Résidus de CRD

Recycler plus de 80 % des résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)

Performance actuelle : 82 %

Orientations

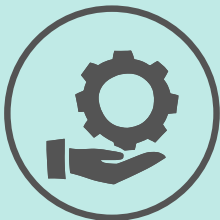
Le plan d'action 2023-2030 se divise en 5 grandes orientations stratégiques



01. Guider les générateurs



02. Prioriser la réduction à la source



03. Assurer l'accès aux services



04. Stimuler et suivre la performance



05. Responsabiliser les générateurs

Plan d'action 2023-2030

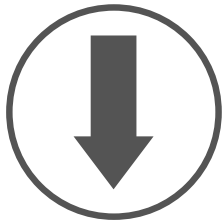
Le plan d'action 2023-2030 compte 19 mesures pour atteindre les objectifs fixés.



01. Guider les générateurs

1.1 Poursuivre les efforts d'information, sensibilisation et éducation pour faire connaître la gestion des matières résiduelles auprès des citoyens et de la clientèle jeunesse

1.2 Accompagner les ICI dans la bonne gestion des matières résiduelles



02. Prioriser la réduction à la source

2.1 Promouvoir les pratiques de réduction à la source applicables aux matières organiques

2.2 Faire connaître le principe de hiérarchie des 3RV et supporter les pratiques de réduction à la source et de réemploi

2.3 Assurer l'exemplarité de l'organisation municipale en matière d'approvisionnement et de gestion des matières résiduelles

2.4 Stimuler la mise en place de démarches d'économie circulaire



03. Assurer l'accès aux services

3.1 Bonifier la collecte des matières organiques

3.2 Optimisation de la gestion des matières résiduelles au centre-ville

3.3 Améliorer l'accès aux équipements de récupération dans les lieux publics

3.4 Améliorer l'accès et la valorisation des matières à l'écocentre et aux points de dépôt ponctuels

3.5 Évaluer les options de gestion municipale et les scénarios de traitement des boues de fosses septiques



04. Stimuler et suivre la performance

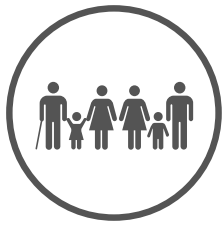
4.1 Caractérisation des matières résiduelles résidentielles et des ICI

4.2 Échanger avec les acteurs œuvrant ou concernés par la GMR

4.3 Valorisation du compost produit

4.4 Assurer le suivi et la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles

4.5 Évaluer et suivre la performance de la gestion des matières résiduelles



05. Responsabiliser les générateurs

5.1 Révision de la tarification

5.2 Réviser les modalités de collecte des déchets en vue de réduire les quantités de matières envoyées à l'enfouissement

5.3 Favoriser la gestion environnementale des résidus de CRD

Prochaines étapes



Adoption du projet de PGMR révisé

Le projet de PGMR révisé a été adopté par le conseil municipal en mars 2022.



Consultation publique

Le projet de PGMR révisé sera soumis à la consultation publique (automne 2022).



Envoi du projet de PGMR révisé à RECYC-QUÉBEC

Le projet de PGMR est transmis à RECYC-QUÉBEC pour approbation (hiver 2023).



Entrée en vigueur du PGMR 2023-2030

Le PGMR approuvé par RECYC-QUÉBEC entrera en vigueur à la fin de l'année 2023.

Consultations publiques

Vous souhaitez faire connaître votre opinion?

Toutes personnes résidant ou œuvrant sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda peuvent s'exprimer au cours du processus de révision du PGMR.

Pour vous permettre de vous exprimer, la Ville organisera une activité de consultation. Pour les détails, consultez la page : www.rouyn-noranda.ca/pgmr .

Les personnes, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent déposer des mémoires :

- lors de l'activité de consultation publique
- les acheminer à l'hôtel de ville située au :
100, rue Taschereau Est,
Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5C3
- les faire parvenir par courriel à l'adresse suivante :
info.visezvert@rouyn-noranda.ca

Date limite pour soumettre des mémoires :
2 décembre 2022

Pour consulter le projet de PGMR 2023-2030

Le projet de plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 peut être consulté au :

www.rouyn-noranda.ca/pgmr

Un exemplaire papier du projet est également disponible à l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda durant les heures normales d'ouverture.

Pour information : Visez Vert
819 797-7114
info.visezvert@rouyn-noranda.ca
www.rouyn-noranda.ca/visezvert